

DEPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNE DE PÉRIERS SUR LE DAN  
14112

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

Règlementant la circulation sur le territoire de la commune de Périers-sur-le-Dan

Le Maire de la commune de Périers sur le Dan,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R44, R225 et R227 du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

Vu la demande de l'entreprise CONNECT TP en date du 26 septembre 2025.

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité lors de travaux de réparation d'un fourreau cassé pour le déploiement de la fibre, réalisée par CONNECT TP - 32 rue Saint Denis - 28000 DREUX représenté par Monsieur Nouraddine YUGIL, de réglementer la circulation à Périers-sur-le-Dan La Haute Rue au niveau du n°15.

**A R R Ê T É**

**Article 1 :** Pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 06/10/2025 jusqu'au 10/10/2026 entre 9 h et 15 h. Les piétons seront déviés sur le trottoir opposé.

**Article 2 :** Les dispositions visées à l'article précédent seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Calvados
- A la Gendarmerie de Ouistreham
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement du Calvados  
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.
- Caen la mer,
- SDIS,
- Twisto et bus verts
- Habitants par le site

Fait à Périers sur le Dan, le 30 septembre 2025

Le Maire



Raymond PICARD

